AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de England Hamilton Edward Harris

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86 530—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—Parties: A. Fredricks Ernest T. Florance avocats
12 jui—12 16 21

Succession de Mme Henrietta Dora Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 90 530—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Théodore Smith administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—Carsten E. Torjesen, Woodville & Woodville avocats.
12 juil—12 16 21

Succession de Philip Doley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92 313—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte supplémentaire et amendé présenté par Dillon Moroney, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. — James J. McLoughlin, avocat.
8 juil—8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Peter J. Hagan

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94 075—Division D.—Attendu que Peter J. Hagan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Peter J. Hagan, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Lawrence M. Jantz, avocat.
12 juil—12 16 21

Succession de Ramon Vieuca.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 92 576—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par MM. Paul Geipe et John Tasso, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Chas. J. Théard avocat.
8 juil—8 12 17

Succession de Timothy Moroney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 88.177 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — James J. McLoughlin, avocat.
8 juil—8 12 17

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belles Installations de Bureau et de Magasin de Tous Genres.

A l'Encan, au 837 de la rue du Canal.

Vendredi, 15 Juillet, à 11 heures a. m.

Dans l'affaire de la liquidation de la Ford S. Neufman Co. No 91.828 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D.

Conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge, daté du et signé le 27 juin 1910 à la Nouvelle-Orléans, à moi adressé pour que je vende à l'enchère publique, pour cent comptant, la propriété ci-après décrite selon un inventaire.

Un lot de belles vitrines de murs, tablettes, caisses, comptoirs, vitrines, miroirs, cabinets, valises (Dressing cases), porte-robes, porte-parapluies, sujets en cire, pupitres en fer, tables et nombre d'autres beaux articles de magasin et de bureau.

Conditions—Comptant, pas de limite.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur.
Bureau 722 rue Gravier.
Téléphone M. 957
29 juin—29—juil 3 10 15

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Germann—Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans. No 93,605.

BON COTTAGE SIMPLE, 129 RUE SOUTH WHITE,

A QUELQUES PAS DE LA RUE DU CANAL.

A L'ENCAN, A MIDI, **MARDI, 26 JUILLET,** A la Bourse, 311 Rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Germann, dossier No 93,605, inédit ordre adressé à J. L. Onorato, daté et signé ordre ci-dessus à J. L. Onorato, daté et signé le 21 juin 1910, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI, le 26 juillet 1910, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues White, Gasquet, (maintenant appelée Cleveland), Dupré et Lafayette, suivant le arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, lequel devis daté du 18 juillet 1900 est annexé à un acte d'achat dudit lot par le demandant en ceci; ledit lot en portion de terre contenant à une distance de quatre-vingt-cinq pieds huit pouces et six lignes de l'alignement de l'avenue Cleveland et mesurant trente-deux pieds de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante et un pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles, et comme il est démontré par ledit devis d'arpentage dressé du tout du lot No quinze, de deux pieds sur le côté le plus près de la rue du Canal du lot contigu désigné par le No seize, et trente-deux pieds pris du fond en la ligne de profondeur du lot numéro dix-neuf, d'après un devis dressé par F. A. D'Hémecourt, député voyer de ville, daté du 26 mars 1886, annexé pour référence à un acte de vente par H. Larcenetti à J. F. Tyrell, passé pardevant Chas. T. Soulat, notaire, le 5 avril 1886.

Conditions comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Frederick Zengel, notaire. La vente sujette au bail existant et les loyers réservés au vendeur, moyennant un cautionnement de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.
Zengel, Thomas & Sathen, avocats
15 juin—25 26—juil 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 92 356—Succession de Lavinia Graham.

Vente en Partage d'un Site Splendidement Situé

POUR BATIR, AVENUE NASHVILLE,

L'Ilet des rues Perrier, Celeste et Arabella.

MARDI, 19 JUILLET.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Succession de Lavinia Graham, dossier No 92,356, ledit ordre rendu en cour ouverte le 9 juin 1910 et lu et signé en cour ouverte le 15 juin 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 19 juillet 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 6 dans l'Ilet borné par l'avenue Nashville, les rues Perrier, Pinquemine et Arabella, lequel mesure 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et les frais de l'acte de vente incluant les frais de certificats, daté du 5 avril 1910, notaire, au dépôt (sans portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.
Wm R. Kerr, avocat.
Wm C. McLeod, curateur ad hoc.
18 juin—18 19 26—juil 3 10 17 19

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Interdiction de P. F. Auguste Cabiro.

No 76,203—Cour Civile de District—Division A.

Propriété de Choix du Troisième District

No 1329 RUE KERLEREC,

Entre Marais et Villere.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger Jr, Encanteur—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 15 juin 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, il sera vendu à l'encan la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Kerlerec, Marais, Villeré et Columbus désigné par la lettre D, sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 25 février 1887 et annexé pour référence à un certain procès verbal d'une réunion de famille à cause des mineures Sere, tenue pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, le 2me jour de mai 1887, lequel lot de terre mesure trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Kerlerec sur cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Marais, le séparant du lot C, et cent soixante pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot E, et trente pieds deux pouces et six lignes en largeur dans le fond, le tout conformément audit devis.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois à un étage, couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, petit cabinet, office, cuisine, chambre à bain et galeries.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans, la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des dites billets, l'acquéreur devant payer autant en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1910, et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication, et ne doit pas recevoir les loyers de ladite propriété qu'après le passage de l'acte d'achat; l'acte de vente devant être passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS,
Encanteurs, 235 rue Baronne.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92 895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 JUILLET 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville de Bath, No 2, sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur l'ouest par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cent quatre pieds en largeur sur, et par la portion de terre ci-après décrite marquée E et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent soixante-seize pieds neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre-vingt quatre pieds, neuf pouces et sept lignes; sur les lignes nord et sud, chacun deux cent dix neuf pieds, deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci-dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie, sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces; sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-trois pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est et ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springett, daté du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 28, folio 245.

En lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues:

1. Qu'il sera réservé de ladite vente le droit existant de la New Orleans Terminal Company au travers de la dite propriété, cent pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'ont réservés de ladite vente en faveur de n'importe des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir entrepôts sans perte ou ouvertures le long de la berge du nord de son droit réservé de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

Les propriétés foncières et machines, attachées à cela devant être vendues en bloc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Texas National Bank and Trust Company, receveur.

MM. Dart, Karnes et Dart, avocats.
11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés désirables pour commerce et résidence.

A. C. Jacobs et al. vs Mme A. G. Jacobs et als.

No 69,165—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — **MARDI, le 12 juillet 1910,** à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 26 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, et d'un jugement rendu le 24 juin 1909 et signé le 30 juin 1909, par le juge soussigné, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'Ilet 352, borné par les rues Feucher, Delachaise, S. Franklin et S. Liberté, mesurant 130 pieds, 6 pouces, 5 lignes de façade rue Delachaise, sur 20 pieds, 7 pouces, 1 ligne rue Feucher, 129 pieds, 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 4 et 127 pieds, 2 pouces, 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 6.

2. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1618 et 1620 rue Dryades, et comprenant deux magasins à deux étages dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Dryad, Baronne, Enterpe et Terpsichore, désignés par les lettres E et F sur un plan de John F. Braun, voyer, annexé à un acte passé pardevant J. Fabry, notaire, le 10 mars 1877, d'après lequel les dits terrains mesurent chacun 19 pieds 2 pouces 8 1/2 lignes de face rue Dryades sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 5 pieds de la largeur à l'arrière et ouvrant sur la rue Enterpe.

Chaque magasin est loué $100 par mois jusqu'au 30 septembre 1910, un placement de valeur et certain d'augmenter de prix.

3. Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1408 et 1410, 1414 et 1416 rue Magazine et comprenant deux maisons doubles à deux étages, ayant de chaque côté 8 chambres, etc., dans le Premier District, carré borné par les rues Magazine, Constance, Robin et Terpsichore, désignés par les Nos 3, 4 et 5 sur un plan de P. O. Boudousquié, architecte, daté du 5 avril 1867; lesdits terrains se touchent et mesurent chacun, plus ou moins, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces 2 lignes de façade rue Magazine, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

La vente sujettie au bail et aux loyers qui rendent les immeubles. Chacun maison doit être vendue séparément, selon le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

4. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1600 rue Carondelet, et se composant d'une maison de résidence à deux étages, ayant un corridor et environ 10 chambres, dans le Premier District, dans le carré borné par les rues Terpsichore, Enterpe, Carondelet et l'Avenue St Charles, désigné par le No 4 sur un plan de Fillé et De Feuilly, ingénieurs civils, le 11 mars 1866, selon lequel ledit terrain mesure, au pied américain, 30 pieds de face rue Carondelet, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade rue Terpsichore, de 123 pieds.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant O. R. Westfeldt, notaire, aux frais des acquéreurs.

Ross E. Brensonle,
W. R. Scallin,
Buck, Walshe & Buck, avocats.
11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Louise Breckmann, veuve de Julius Grabenhorst.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94.036—Division A—Attendu que Mlle Annie McGinley, femme seule, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Breckmann, veuve de feu Jules Grabenhorst, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos F. Walton, avocat.
8 juil—8 12 17

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

JOLI COTTAGE SIMPLE

No 2527 RUE PRIEUR

Deux Terrains pour Bâtir, Contigus

Entre la Promenade Franklin et la Rue Painters

Vis-à-vis du Marché maintenant en Voie de Construction.

JEUDI, 14 JUILLET 1910, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières
No 311 rue Baronne.

Succession de John Henry Vahle.

No 96 349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, 14 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 8 juin 1910, par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Prieur, Painters, Promenade Franklin et la rue Nord Johnson, désigné comme lot No Six, commençant 89 pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, couvert en ardoises, ayant chemin pour voiture et contenant galerie sur le devant, 3 chambres tapissées, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2527 rue N. Prieur.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 89 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters, la même distance de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds. Les améliorations ci-dessus consistant d'un hangar contenant une forge etc.

Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vahle, décédé, de la Suburban Building and Loan Assn, par acte pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, le 21 novembre 1908, enregistré en le livre des transferts, 219 folio 385.

Les propriétés ci-dessus seront offertes séparément, et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer toutes les dettes et frais et charges l'adjudication sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être assumés par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra prendre possession des lieux le jour de la signature de l'acte de vente.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
Zengel, Thomas & Sathen, avocats.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 11 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

Joli Cottage Simple,

4516 rue St-Claude, entre les rues Kentucky et Mathilda,

Succession de Madeleine Bruning, épouse de Carl F. Keppler.

No 93,776 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 28 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 21 juin 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District, dans l'Ilet borné par les rues Claude, St Claude, Kentucky, Mathilda et Nord Rampart, désigné comme lot No 9, mesurant 31 pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur entre lignes parallèles de 196 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Acquis par Carl F. Keppler, pendant son mariage avec Madeleine Bruning, par achat de la Suburban Building and Loan Assn, par acte pardevant H. L. Loomis Jr, notaire le 5 février 1909, enregistré dans le livre des transferts 230, folio 689.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple neuf en bois couvert en ardoise, retiré du trottoir, contenant 5 chambres, galerie, citernes, hangar, etc. Double ligne de chaux devant la porte et portant le numéro municipal 4516 avenue St Claude.

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et payer pour tous les certificats nécessaires et pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et devant être sans intérêt.

Zengel, Thomas & Sathen, avocats.
ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.
26 juin—26—juil 3 10 11 12 13 14 28

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Articles de Ménage, Machines, etc.

A l'Encan, MERCREDI, 13 Juillet, à 11 heures a. m.

A la Station de la rue Ste-Anne, coin des rues Ste-Anne et Levée, vis-à-vis le Square Jackson.

Vente conformément aux dispositions des lois 194 de 1890 et 167 de 1908, relatives aux transporteurs communs, il sera vendu à l'encan, pour du comptant, la propriété ci-après décrite:

Un "Russell Wind Stacker".
Soixante-six Cartons d'Amidon.
Une caisse de Jouets.
Une boîte de Cadres à Tableaux.
Soixante-quatre sacs terre "Infusorievale".
Un panier de Chaises.
Trois paquets Mous (torchons).
Une boîte Outils de machinistes.
Un paquet Articles en terre
Un lot Article de ménage.

Par ordre de la M. L. & T. R. R. & S. S. Co., et L. W. Ry Co.

Conditions—Comptant sans limite.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur,
Bureau 722 rue Gravier.
2 juil—2 3 10 13 Phone Main 957.

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—

Jeudi le 28 juillet 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 185 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, chauffage bien, réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sont et un des chanfreins. Cet ilet est d'environ la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St Pierre, 306 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 25 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "cash sticker", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement sous leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition s'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spacieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit consécutivement attirer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

La maison a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les

CONDITIONS sont bien comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis, que ladite annonce établira les époques des termes et le lieu où les ventes commencent, une description générale de la propriété à vendre avec références, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement offerte de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Que ladite vente en sera rapportée à la cour, l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dits jours qui suivront celui où ledit avis aura été inscrit dans le livre d'ordres et après ledit délai, s'il n'y a pas eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente f